



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



NON RATIFIÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 13 décembre 2023, à 16h40, en la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont :

Étaient présents les conseillères et conseillers **CLAIRE MAILHOT, MICHEL BILODEAU, JACQUES LAPENSÉE** et **NICOLAS ROBILLARD**.

Le maire **LOUIS VILLENEUVE** ainsi que les conseillères **Tatiana Contreras** et **JOCELYNE CORBEIL** étaient absents.

Le tout formant quorum sous la présidence du maire suppléant, madame **CLAIRE MAILHOT**.

Monsieur **FRANCIS DORION**, directeur général, madame **CHRISTINE CHARTIER**, directrice générale adjointe et Me **BERNARD CAOQUETTE**, greffier étaient également présents.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2023 À 16H30

2023-12-674	1.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
N.M.	2.	PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
	3.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
	3.1	Aucun
	4.	AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL
	4.1	Aucun
	5.	RÈGLEMENTS
2023-12-675	5.1	Adoption du Règlement 1138-2023 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2024
	6.	AFFAIRES COURANTES
	6.1	FINANCES ET TRÉSORERIE
	6.1.1	Aucun
	6.2	TRAVAUX PUBLICS
	6.2.1	Aucun
	6.3	SERVICES TECHNIQUES
	6.3.1	Aucun
	6.4	LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
	6.4.1	Aucun



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

- 6.5 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 2023-12-676 6.5.1 Entente intermunicipale pour la mise en commun temporaire des services du directeur du Service de sécurité incendie de la ville de Cowansville avec la ville de Bromont
- 2023-12-677 6.5.2 Création et nomination au poste de directrice adjointe/directeur adjoint, Service de sécurité incendie
- 2023-12-678 6.5.3 Autorisation à déposer une demande d'aide financière pour la formation des pompiers pour l'année 2024
- 2023-12-679 6.5.4 Demande de subvention – FRR Volet-4 dans le cadre d'une entente intermunicipale regroupant les villes de Bromont et Cowansville
- 6.6 GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**
- 2023-12-680 6.6.1 Demande d'autorisation à la ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation pour la vente d'un terrain municipal et le versement de la contribution financière de la ville en faveur de la SODEB
- 6.7 URBANISME, PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**
- 6.7.1 Aucun
- 6.8 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 6.8.1 Aucun
- 6.9 DIRECTION GÉNÉRALE**
- 6.9.1 Aucun
- 6.10 RESSOURCES HUMAINES**
- 2023-12-681 6.10.1 Prolongation de la période d'essai d'un employé municipal
- 2023-12-682 6.10.2 Fin d'emploi d'un employé municipal
- 7. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE**
- 7.1 Aucun
- 8. AFFAIRES NOUVELLES**
- 8.1 Aucun
- N.M. **9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2023-12-683 **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2023-12-674

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

IL EST PROPOSÉ PAR **NICOLAS ROBILLARD**
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 13 décembre 2023, avec les modifications suivantes :

- Modification du point suivant :
 - 6.6.1 Demande d'autorisation à la ministre des affaires municipales et de l'habitation pour la vente d'un terrain municipal :
 - Modifier le titre pour devenir : Demande d'autorisation à la ministre des affaires municipales et de l'habitation pour la vente d'un terrain municipal et le versement de la contribution financière de la ville en la faveur de la SODEB.

ADOPTÉE

N.M.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne ne se prévaut de la première période de questions.

2023-12-675

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1138-2023 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024;

ATTENDU QU'afin de se procurer les sommes nécessaires pour réaliser ces prévisions budgétaires, il est requis de décréter par règlement les différentes taxes et tarifications ainsi que leur mode de paiement pour l'année 2023;

ATTENDU QUE les disponibilités contenues à la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ., c.F-2.1) relatives à la possibilité d'imposer différents taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories d'immeubles;

ATTENDU QUE les dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ., c.F-2.1) permettent d'imposer une tarification pour financer différents biens, services ou activités;

ATTENDU QU'un avis de motion, un dépôt et une présentation du présent règlement a été donné, à une séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **NICOLAS ROBILLARD**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement 1138-2023 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2024.

ADOPTÉE

2023-12-676



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA MISE EN COMMUN TEMPORAIRE DES SERVICES DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE COWANSVILLE AVEC LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU que le titulaire du poste de directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Bromont est absent pour une période indéterminée et que ses fonctions, pour l'essentiel, sont actuellement exercées par monsieur Jocelyn Danis, directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Cowansville;

ATTENDU l'intention des parties de convenir d'une entente intermunicipale suivant les dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ayant pour objet de définir les modalités, les droits et les obligations des deux villes entourant le travail de monsieur Danis;

ATTENDU qu'il a notamment été discuté et convenu des principales modalités, droits et obligations des parties, notamment :

- La Ville de Cowansville assurera l'administration du paiement du salaire et autres avantages de monsieur Danis et facturera la Ville de Bromont trimestriellement. Le salaire de monsieur Danis sera majoré de 10 % en raison du cumul de responsabilités. Le paiement du salaire et avantage sera partagé en parts égales entre les deux villes;
- Monsieur Danis partagera, autant que possible, son temps en parts égales en faveur de chacune des deux villes. Des ajustements pourront être apportés ponctuellement afin de respecter le partage équitable du salaire et des dépenses encourues entre les deux villes (50% - 50%);
- Les interventions faites sur le territoire de Bromont par le directeur du Service de sécurité incendie à titre de directeur de Bromont en dehors des heures régulières de sa fonction cadre, seront facturées trimestriellement à la Ville de Bromont selon le cout réel des interventions, incluant salaire et avantages;
- Pour l'exercice de ses fonctions, Bromont fournira à monsieur Jocelyn Danis, un véhicule de fonction, ainsi que tous les équipements de sécurité nécessaires à l'exercice de ses fonctions;
- L'entente sera valable rétroactivement, du 1^{er} novembre 2023 au 31 décembre 2024, mais elle pourra être résiliée avant terme par l'une des villes impliquées sur préavis écrit;
- Les greffiers de Cowansville et de Bromont informeront leur assureur respectif afin de s'assurer d'une couverture adéquate;
- Le projet d'entente sera préparé par le Service du greffe de Bromont et soumis pour approbation aux directions générales des deux villes, pour questions, commentaires et approbation;
- Les résolutions approuvant l'entente et qui mandatera les directeurs généraux pour la signer sont prévues pour le 13 décembre dans les deux cas, à 16h30;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la conclusion d'une entente intermunicipale à intervenir entre les villes de Bromont et de Cowansville pour la mise en commun temporaire des services du directeur du Service de sécurité incendie de la ville de Cowansville, et ce, suivant les dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

De mandater le greffier de la Ville de Bromont pour finaliser le projet d'entente suivant les principales modalités convenues et le soumettre à la direction générale des villes de Cowansville et de Bromont, pour approbation.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de mise en commun temporaire des services du directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Cowansville avec la Ville de Bromont.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

2023-12-677

CRÉATION ET NOMINATION AU POSTE DE DIRECTRICE ADJOINTE/DIRECTEUR ADJOINT, SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QU'un support additionnel est requis à la direction du Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le directeur général souhaite procéder à la création d'un poste de directeur adjoint, Service de sécurité incendie, et ajouter ce poste à la structure existante pour une période d'un an;

ATTENDU QUE le directeur général souhaite nommer monsieur Maxime Roy, Chef de division – opérations, Service de sécurité incendie, au poste de directeur adjoint, Service de sécurité incendie du 14 décembre 2023 au 31 décembre 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR **NICOLAS ROBILLARD**
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder à la création du poste de directeur adjoint, Service de sécurité incendie, pour une période d'un an;

De confirmer monsieur Maxime Roy au poste de directeur adjoint, Service de sécurité incendie du 14 décembre 2023 au 31 décembre 2024;

D'approuver le mandat temporaire de monsieur Maxime Roy, tel que soumis au soutien des présentes.

ADOPTÉE

2023-12-678

AUTORISATION À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale (règlement);

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de BROMONT désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Ville de BROMONT prévoit la formation de 5 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 2 pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Brome-Missisquoi en conformité avec l'article 6 du Programme;



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Bromont à déposer une demande d'aide financière pour la formation des pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique.

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

2023-12-679

DEMANDE DE SUBVENTION – FRR VOLET-4 DANS LE CADRE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE REGROUPANT LES VILLES DE BROMONT ET COWANSVILLE

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les villes de Cowansville et Bromont désirent présenter un projet de mise en commun ou de mutualisation de leur service d'incendie respectif dans le cadre de l'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR **NICOLAS ROBILLARD**
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le conseil de la ville de Bromont s'engage à participer au projet de mise en commun ou de mutualisation de son service d'incendie avec celui de la ville de Cowansville et à en assumer une partie des coûts.

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Le conseil nomme la ville de Bromont, organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

2023-12-680

DEMANDE D'AUTORISATION À LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION POUR LA VENTE D'UN TERRAIN MUNICIPAL ET LE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE EN FAVEUR DE LA SODEB

ATTENDU la résolution numéro 2023-12-641 autorisant une VENTE DE TERRAIN DE LA VILLE DE BROMONT À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BROMONT pour la somme d'un dollar et autres valables considérations, ladite résolution faisant partie intégrante de la présente;

ATTENDU que la résolution susmentionnée spécifiait que cette vente est toutefois conditionnelle à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR **NICOLAS ROBILLARD**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

Que le conseil municipal de la ville de Bromont demande à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, d'autoriser la VENTE DE TERRAIN DE LA VILLE DE BROMONT À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BROMONT pour la somme d'un dollar et autres valables considérations ; et le versement de la contribution financière de la ville en faveur de la SODEB au montant de 5.250.000 \$

ADOPTÉE

2023-12-681

PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'ESSAI D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL

ATTENDU QUE l'employé portant le matricule #297 est actuellement en période d'essai et qu'il y a lieu de prolonger celle-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prolonger jusqu'au 31 mars 2024, la période d'essai de l'employé portant le matricule #297.

ADOPTÉE

2023-12-682

FIN D'EMPLOI D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL

ATTENDU QUE les membres du conseil ont été avisés de la décision prise par le directeur général de procéder à la fin de la période de probation et la fin d'emploi de l'employé municipal portant le numéro de matricule #987;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
APPUYÉ PAR **NICOLAS ROBILLARD**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la décision de procéder à la terminaison de la période de probation et de l'emploi de l'employé municipal portant le matricule #987.

ADOPTÉE

N.M.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne ne se prévaut de la deuxième période de questions.

2023-12-683

LEVÉE DE LA SÉANCE



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

IL EST PROPOSÉ PAR **NICOLAS ROBILLARD**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente séance soit levée, à 16h47.

ADOPTÉE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

CLAIRE MAILHOT, MAIRESSE SUPPLÉANTE

BERNARD CAQUETTE, GREFFIER

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 15 janvier 2024.

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

BERNARD CAQUETTE, GREFFIER